



Commune d'Héricy

Conseil des Sages

Compte rendu de réunion

Date et lieu : le 01/10/2018 à 10h00 salle du Conseil de la Mairie

Présents :

- Élus : Mme Bouchet Bellecourt, Mr Lemire
- Habitants : Mme Géraud, Mr Miard, Mr Banzet,

Absente : Mme Parussolo

Rédacteur : Dominique Banzet

Informations :

Mme le Maire nous donne des informations sur le chantier du Clos et sur le jumelage avec le village de Raimonda au Portugal.

Une délégation de Raimonda sera reçue le weekend prochain. Le Conseil des Sages est invité à participer au petit déjeuner d'accueil à la mairie.

Enquête sur le Conseil des Sages d'Avon :

Une enquête documentaire, basée sur le site internet de la ville d'Avon (<http://www.avon77.com/spip.php?article3120>), est distribuée (voir annexe 1).

Le Conseil des Sages d'Avon est composé de 6 conseillers municipaux et de 20 habitants. Il se réunit une fois par mois.

Trois commissions thématiques ont été constituées. Elles viennent aux réunions avec les propositions qu'elles ont préparées. Les services de la mairie s'emploient à les évaluer en termes de coût et de faisabilité.

Le conseil fonctionne un peu comme une "machine à projets".

Le Conseil des Sages d'Héricy n'est pas tout à fait dans la même démarche : nos ambitions et nos moyens sont beaucoup plus modestes. Nous partons du principe qu'Héricy est un village où il fait bon vivre, et nous faisons des propositions pour conserver et, si possible, améliorer ce sentiment de bien-être.

Retour sur la dernière réunion du collège habitants :

Nous avons reçu Mr Torrès, président de l'association "Héricy notre village", qui réunit les artisans et commerçants d'Héricy. Au cours de la discussion, un certain nombre d'idées sont apparues :

- Héricy est effectivement un village où il fait bon vivre. Il convient cependant de réaliser que des choses sont en train de changer : la population augmente, et le nombre de voitures également. Les règles du vivre-ensemble doivent évoluer en conséquence.
- La fréquentation des commerces est liée à la possibilité de se garer à proximité. Si le stationnement devient difficile, les commerces sont appelés à disparaître, et tout le monde sera perdant.

Quelques propositions du Conseil des Sages pour le budget 2019 :

Rappelons d'abord que le Conseil des Sages n'est pas une instance de décision : il se contente d'émettre des suggestions pour le bien-être des habitants d'Héricy, à charge pour la mairie d'en apprécier la pertinence et la faisabilité.

C'est Mme le Maire qui décide, au cas par cas, de la suite à donner, avec l'approbation du Conseil Municipal.

- 1) Matérialiser le maximum de places de stationnement dans le village : contrairement à Paris, les gens ont besoin d'une voiture pour se déplacer et faire leurs courses. Il ne s'agit donc pas de dissuader les gens d'utiliser leur voiture, mais d'en faciliter l'usage en permettant le stationnement partout où cela est possible.
Les mesures déjà prises à l'occasion du chantier du Clos vont dans ce sens.
- 2) Faire respecter la zone bleue : c'est la condition pour que les commerçants aient des clients. Il convient en particulier que les commerçants eux-mêmes donnent l'exemple, en évitant les voitures ventouses, et en incitant leurs clients à respecter la législation.
À cet effet, ils pourraient distribuer des disques de stationnement personnalisés à leurs clients, comme cela s'est déjà fait dans le passé, ou bien des dépliants d'information.
La nouvelle police intercommunale aura pour mission, entre autres, de sévir contre les contrevenants.
- 3) Création d'une zone de rencontre entre la Place du Pilon et la Place de l'église : la rue de l'église n'est pas très large, les trottoirs sont étroits, elle est bordée de commerces, d'une école maternelle et d'une école primaire, les piétons ne cessent de passer d'un trottoir à l'autre, certains avec des poussettes.
Les voitures ne peuvent pas y circuler rapidement sous peine de mettre en danger la vie des piétons et des cyclistes.
Ces caractéristiques sont celles d'une zone de rencontre, où les piétons sont prioritaires, y compris sur la chaussée, et où la vitesse est limitée à 20 km/h. La création d'une telle zone ne ferait qu'entériner la pratique actuelle, du moins en ce qui concerne les conducteurs responsables.
Elle s'accompagnerait de la suppression du stop au croisement de la rue Dinet, qui ne serait plus justifié.
- 4) La zone de rencontre de la rue de Bellevue : en revanche, le passage de la rue de Bellevue en zone de rencontre est frustrant pour les habitants qui l'empruntent plusieurs fois par jour. La vitesse autorisée y est passée brusquement de 50 à 20 km/h, sur une longueur de 270 m, alors qu'il n'y a ni commerce ni école.
Il s'agit en fait d'une réquisition du nouveau collège de Vulaines, certains élèves étant supposés passer par là. Par ailleurs, le trottoir ne serait pas assez large pour les fauteuils roulants, ce qui obligerait les handicapés à circuler sur la chaussée.
Il n'y a guère de possibilité d'éviter cette rue, pour ceux qui habitent au sud-est d'Héricy et veulent se rendre à Fontainebleau, sinon de passer par le haut de Vulaines, au détriment des commerçants d'Héricy.
- 5) Charger un cabinet d'huissiers de faire respecter l'obligation de tailler les haies qui dépassent sur la voie publique : on entend souvent dire que la mairie a du mal à faire respecter cette obligation et que, si elle fait les travaux elle-même, il est quasi impossible de refacter les propriétaires récalcitrants.

Peut-être que des professionnels de l'action en justice seraient mieux à même d'arriver au résultat, avec un coût moindre pour la collectivité et une plus grande sécurité pour les piétons.

- 6) Benne pour les végétaux : à Féricy la mairie met à disposition une benne pour déposer les végétaux. Le risque chez nous serait que les gens y mettent n'importe quoi. Une solution serait de la mettre à l'atelier municipal, où elle serait surveillée. Mais les horaires ne conviendraient pas, les gens en ayant besoin sur tout le weekend.
Le SMITCOM va déposer des composteurs au cimetière.
- 7) Grappe décoratif sur les transformateurs Enedis : les transformateurs peints ne sont pas tagués, contrairement aux autres. Il faut prévoir de traiter ainsi les autres transformateurs, avec en outre un vernis anti-tags.
- 8) Recommandations de l'ancien Conseil des Sages : ils ont fourni un gros travail, il ne faudrait pas que ce soit perdu.
 - a) Campagne de sensibilisation aux incivilités : voir plus bas.
 - b) Poubelles plus adaptées en bord de Seine : les dernières inondations ont montré que les poubelles ne résistent pas à la montée des eaux, il vaut donc mieux les enlever.
 - c) Association de visite aux personnes âgées : elle existe, il s'agit de "Rompre la solitude".
 - d) Aménagements au cimetière (voir le compte rendu du Conseil des Sages du 07/09/16)
 - e) Passage de 35 à 135 € de l'amende pour déjection canine non ramassée.
 - f) Sensibilisation des enfants de la cantine à la gestion des déchets : des bacs de récupération ont été disposés.
 - g) "Argent de poche", expérience de la municipalité de Pontivy : elle organise des chantiers de 3h à des jeunes de 14 à 17 ans, pour 15 €, pendant les vacances.
- 9) Circulation rue Paul Allaine : une réunion avec les riverains est prévue le 13/10 à 14h Place du Puits. Plus généralement, toute restriction à la circulation des véhicules a un effet positif sur la sécurité et négatif sur le bien-être des conducteurs. Elle peut aussi avoir un effet négatif sur l'environnement : lorsqu'on oblige une voiture à freiner, ou à s'arrêter, il y a au redémarrage une production supplémentaire de CO2, de bruits et de particules.
Pour chacune de ces restrictions, il faudrait s'assurer que le positif l'emporte sur le négatif. C'est ainsi qu'en remplaçant les 3 stops, entre les rue Rousselot et Berthier, par des panneaux "cédez le passage", on réduirait l'effet négatif sans perdre sur le positif.
- 10) Passage d'Héricy en zone 30 : la multiplication des panneaux de limitation de vitesse est une source d'agacement. Il est impossible d'utiliser le limiteur de vitesse de la voiture s'il faut le réajuster toutes les 30 secondes. Et on peine souvent à comprendre pourquoi telle portion de rue est à 30 plutôt qu'à 50, si ce n'est du fait de la présence d'un obstacle destiné à faire respecter la limite de 50.
Dans ces conditions, pourquoi ne pas mettre toutes les rues à 30 ? l'exemple de Fontainebleau semble assez concluant.
Certains villages ont installé un feu de circulation qui se met au rouge lorsqu'une voiture dépasse la vitesse autorisée. Il faudrait programmer dans ce sens le feu de circulation de la gare, qui se mettrait au rouge en cas de dépassement de vitesse ou si une voiture vient de la gare. Et supprimer du même coup les chicanes et les ralentisseurs, qui n'auraient plus d'utilité.
- 11) Caméras sur la voie publique : l'objectif est de mettre les fauteurs d'incivilités en insécurité. Il y en a déjà un certain nombre, il faut continuer.
- 12) Campagnes de sensibilisation : plusieurs types d'action ont été envisagés.
 - a) Un dépliant avec les règles de base, à l'intention des visiteurs.
 - b) Des formations ciblées à l'intention des élèves, à voir avec les enseignants et le SMITCOM; ou des jeux sur le thème de la chasse aux incivilités, pour exercer le regard.

Le Conseil des Sages d'Avon

Instance consultative, dont la charte a été adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2014.

Le Conseil des Sages réunit des **Avonnais de 65 ans et plus** qui veulent contribuer activement à la vie locale.

Il comprend :

- le maire
- 6 conseillers municipaux
- 20 membres " Habitants "

Son but :

- Reconnaître et valoriser la place des seniors
- Développer les échanges et la solidarité intergénérationnelle
- Mener une réflexion sur le devenir de la ville

Son fonctionnement :

Désignés pour trois ans, les 20 membres titulaires du Conseil des Sages se réunissent, chaque fin de mois, au cours de séances de travail, hors la présence du public, autour de trois commissions thématiques :

- Solidarité / Intergénérationnel
- Cadre de vie / Environnement / Logement / Déplacements
- Culture / Mémoire / Patrimoine / Loisirs / Sports

Lors d'assemblées plénières ouvertes au public qui se tiennent au minimum trois fois par an, les membres titulaires présentent, sous forme de propositions, des projets d'intérêt général pour le devenir de la ville.

SEANCE D'INSTALLATION DU 31 JANVIER 2015 :

Madame le Maire rappelle que c'est en 1989 que, tout juste élu maire dans une commune du Finistère, Kofi YAMGNANE créa le premier Conseil des Sages de France, puisque, selon lui, *« l'expérience des seniors doit profiter à tous et les générations ne sauraient vivre les unes sans les autres »*.

Présentation des membres.

Présentation de la charte.

Élection du vice-président pour un an renouvelable. Son rôle :

- représenter le Conseil des Sages lors de différentes manifestations et cérémonies,
- être l'interlocuteur privilégié de ses membres en dehors des assemblées plénières,
- être le lien entre les membres du Conseil des Sages et l'élue référent,
- participer si possible aux réunions des différentes commissions thématiques,
- convenir de l'ordre du jour en concertation avec l'élue référent,

- faire respecter l'ordre du jour pendant les débats,
- veiller à la bonne tenue des débats et au partage équitable du temps de parole entre les participants,
- signer les comptes rendus des assemblées plénières.

Répartition des membres en 3 commissions thématiques :

- Solidarité – Intergénérationnel
- Cadre de vie – Environnement – Logement – Transport
- Mémoire - Culture – Patrimoine – Loisirs – Sports

ASSEMBLEE PLENIERE DU 30 MAI 2015

Remplacement de 2 membres démissionnaires.

Présentation de projets par les commissions :

- Le sport de rue : retransmission d'événements sportifs et création de sports de rue dans les différents quartiers et rues d'AVON.
- Le club de lecture "l'attrape livres" : former plusieurs groupes par thèmes de lecture, pour partager les impressions sur des ouvrages choisis; faire la lecture à des personnes handicapées...
- Le service d'intervention rapide : en particulier pour effacer les tags.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 3 OCTOBRE 2015

Remplacement de 3 membres démissionnaires.

Les services techniques de la ville font un retour sur les projets présentés par le Conseil des Sages au cours de la séance précédente. Ils se prononcent sur leur fiabilité et donnent une estimation des coûts.

Trois nouveaux projets sont présentés :

- la présence des arts dans la cité avonnaise : réalisation et exposition d'œuvres collectives et éphémères ; création d'un atelier municipal d'artistes; création d'un salon de la photographie, etc...
- la mosaïque culturelle avonnaise : organiser une journée festive à la Maison dans la Vallée dédiée à l'une des différentes cultures présentes sur Avon.
- l'amélioration du mobilier urbain dans la ville : préconisation d'installations, amélioration de l'existant, amélioration du ramassage des ordures, etc...

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 23 JANVIER 2016

Remplacement de 2 membres démissionnaires.

Réélection de la vice-présidente.

Point d'avancement sur les 6 projets.

Le domaine de Bel-Ébat : présentation d'un diaporama par le Conseil des Sages. Il préconise un certain nombre d'actions pour augmenter la sécurité, et des aménagements comme un jardin des simples, un paysage sonore, un atelier d'artistes, un mur de poésie, des événements culturels, lecture à haute voix, etc...

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 MAI 2016

Remplacement de 2 membres (un démissionnaire et un décédé).

Point d'avancement sur le projet du Bel-Ébat.

Trois nouveaux projets :

- les anciens métiers avonnais : recherche historique sur les métiers du XIX^{ème} siècle aujourd'hui disparus.
- les ateliers intergénérationnels :
 - Atelier informatique : aider les anciens à accéder à l'informatique.
 - Repair café : donner une seconde vie aux objets hors d'usage.
 - Ateliers à thèmes : BD, école, publicité, technologie, etc...
- Université du temps libre

Réflexion sur le guide des bonnes pratiques environnementales, commun à Avon et Samois. Le Conseil des Sages préconise une série de projets de mise en œuvre :

- Mise à disposition des plants par les jardiniers de la ville
- Réalisation d'un inventaire végétal à Avon
- Le fleurissement sur la ville
- Créer un arbre à livres
- Le compostage à développer
- S'intéresser au bactériosol
- S'intéresser à la lombriculture
- Développer la récupération des eaux de pluie
- Installer des toilettes sèches
- Installer des hôtels à insectes
- Améliorer l'éclairage public
- Installer de nouvelles corbeilles de propreté
- Rétablir le ramassage des encombrants
- Modifier les horaires d'enlèvement des ordures ménagères
- Améliorer les transports
- Développer les véhicules électriques communaux

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 22 OCTOBRE 2016

Remplacement d'un membre décédé par son épouse.

Point d'avancement sur le projet du Bel-Ébat.

La Maison dans la Vallée : le Conseil des Sages émet un certain nombre de propositions sur le parvis, le bâtiment, l'accueil, le forum, la cafétéria, avec pour celle-ci la mise en place des projets suivants :

- Repair café
- Café débat
- Café philo
- Café lecture

D'autres remarques concernent le patio, et la salle mezzanine avec les éléments suivants :

- Un atelier informatique intergénérationnel
- Des ateliers intergénérationnels thématiques (BD, école, etc... voir plus haut).

La salle de la cheminée verrait l'installation de différents ateliers :

- Une écoute musicale libre
- Un atelier œnologie
- Un atelier « Histoire locale »
- Un atelier généalogie

Etc...

Questions diverses : " *Les membres du Conseil des Sages ont le ressenti d'avoir toujours un «mètre de retard» et regrettent qu'aucun projet émanant des services municipaux ne leur soit proposé pour avis consultatif avant sa réalisation.*"

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 23 SEPTEMBRE 2017

Actualité de rentrée de la ville :

Les points suivants sont abordés par Mme le Maire :

- incendie au centre commercial de la Butte Montceau
- armement de la Police Municipale
- mutuelle groupe
- gratifieria d'automne (3ème édition)

L'actualité de la communauté d'agglomération du pays de fontainebleau

Réflexion sur le devenir du terrain du val du moulin : projet de groupe scolaire. Mme le Maire sollicite l'avis du Conseil des Sages.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 27 JANVIER 2018

Renouvellement des mandats après 3 ans.

Élection d'un nouveau vice-président.

L'aménagement du terrain du Val du Moulin : les commissions du Conseil des Sages vont examiner la question. Un diaporama a été effectué.

Information et débats sur l'actualité de la ville :

- L'aire des gens du voyage au Château de Bellefontaine
- La réhabilitation du centre commercial de la Butte Montceau

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 AVRIL 2018

L'aire d'accueil des gens du voyage au château de Bellefontaine

Information et débats sur l'actualité de la ville :

- L'avancement de l'aménagement de la ZAC des Yèbles de Changis
- Le Cabinet médical de la Butte Montceau
- La collecte et le traitement des déchets

La mairie suggère aux membres du Conseil des Sages de réfléchir à la création d'un dépliant touristique sur Avon puisque la ville n'en dispose plus.